Image not found or type unknown

Indivision impossible .

Par **trevoisin**, le **10/12/2008** à **11:03**

Bonjour.
En 2004 mes 2 soeurs et moi avons hérité d'un champ de 66.47 ares.
L'aînée perçoit le fermage et le garde car Elle veut le champ moyennant 2900€ considérant que cette parcelle lui revient car Elle set l'aînée
Ma 2nde soeur n'est pas intéressée.(les biens matériels l'indiffèrent)
Moi, le cadet paye les impôts.
Je voudrais sortir de l'indivision et suis acheteur au niveau de 3600€ mais ma soeur ne veut pas.
Comment sortir de cette situation scabreuse sans faire trop de remous ?
À quel tribunal dois-je m'adresser, ai-je besoin d'un avocat
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés